

Délibération n°
2026.028

Séance du 21/03/2026
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Excusés : 1
- Votants : 29
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	29	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**FIXATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 23/03/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 23/03/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Marie-Paule TOURNADOUR, Ange GUEGUEN, Victoria RIZZI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Jimmy ETTORI, Julie MAUGER, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Yoann BARROT, Stéphane BIRYCKI, Brigitte NIRONI, Daniel CHASSAIN, Marie LAPACHERIE, Maxime NICOLAU, Marie-Laure BOURGES, José PEREIRA, Jordan AUDIGUIER, Emma BLONDEL, Stéphane GEORGES, Elodie CHASSAGNE.

EXCUSES :

Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE).

SECRETAIRE : Maxime NICOLAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1,

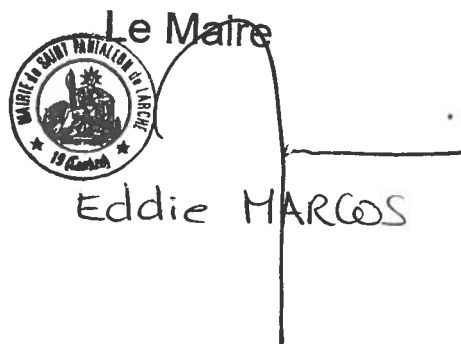
Considérant que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments et après délibération, le conseil municipal :

- A FIXÉ à huit le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2026,

Le Maire

Eddie MARCOS